

Paris, le 14 janvier 2016

Les résultats des tests réalisés par la commission technique présidée par la ministre de l'écologie, Madame Ségolène Royal, nous ont été communiqués et attestent de l'absence de toute anomalie sur les véhicules de PSA Peugeot Citroën.

Ces tests menés par l'UTAC avaient pour objectif de vérifier la conformité des véhicules en matière d'émissions de polluants. Les résultats démontrent la pertinence des choix technologiques de PSA Peugeot Citroën en matière de traitement des émissions de polluants.

Ces premiers résultats confirment, par ailleurs, l'efficacité du système de post-traitement « BlueHDi » composé de la Selective Catalytic Reduction (SCR) positionnée en amont du filtre à particules (FAP), permettant de traiter les oxydes d'azote (NOx) émis par les moteurs diesel. Cette technologie est déployée depuis fin 2013 sur tous les véhicules diesel Euro6 du Groupe.

PSA Peugeot Citroën informe ne pas avoir fait l'objet d'une perquisition de la DGCCRF.